



CONTRACT DE BUREAU D'ENREGISTREMENT ACCRÉDITÉ

EURid vzw

Version 9.0,13 octobre 2022

Table des matières:

Colophon	3
1 DÉFINITIONS	4
2 VOTRE RÔLE EN TANT QUE BUREAU D'ENREGISTREMENT ACCRÉDITÉ	5
2.1 Votre Accréditation.....	5
2.2 Vos droits en tant que Bureau d'enregistrement accrédité	6
2.3 Vos obligations en tant que Bureau d'enregistrement accrédité.....	7
3 VOTRE RÔLE EN TANT QUE SOUS-TRAITANT	8
4 FRAIS ET PAIEMENT	9
5 DISPOSITIONS TECHNIQUES	10
5.1 Procédure d'Enregistrement.....	10
5.2 Accès à nos systèmes et utilisation.....	10
6 TRANSFERT	11
7 DURÉE ET RÉSILIATION	11
7.1 Fin de notre mandat.....	11
7.2 Violation du Contrat	12
7.3 Résiliation immédiate.....	12
7.4 Faillite ou liquidation	12
8 CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION	12
9 CESSION DE DROITS ET ACTIVITÉS DE SOUS-TRAITANCE	13
10 INDEMNISATION	13
11 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ	13
12 DIVERS.....	13

Colophon

EURid vzw

Telecomlaan 9 1831 Diegem

BELGIQUE

RPR Brussel - VAT BE 0864.240.405

Tél. +32 2 401 27 50

info@eurid.eu

<https://www.eurid.eu>

© Contrat de bureau d'enregistrement accrédité. (2022)

Ce document est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

Sauf pour un usage interne, aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou publiée sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de l'auteur..

Ce Contrat de bureau d'enregistrement accrédité (« Contrat ») est conclu par et entre EURid vzw et (nom du bureau d'enregistrement (« vous »)) et définit les conditions de votre exercice en tant que bureau d'enregistrement accrédité pour les noms de domaine .eu et leurs variantes dans d'autres jeux de caractères ainsi que les droits et obligations en résultant.

1 DÉFINITIONS

« **Accréditation** » désigne l'octroi du droit et de l'obligation de fournir des Services d'enregistrement sous réserve du bon déroulement du Processus d'accréditation.

« **Processus d'accréditation** » désigne votre demande, notre acceptation de votre demande et une confirmation écrite de votre Accréditation, votre signature du présent Contrat, votre respect continu des dispositions du présent Contrat et votre paiement des frais en vigueur.

« **Bureau d'enregistrement (accrédité)** » (ou « **vous** ») désigne la personne physique ou morale que nous avons accréditée pour fournir des Services d'enregistrement au Titulaire du Nom de domaine, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses revendeurs, agents ou sous-traitants, conformément au présent Contrat.

« **Loi applicable en matière de protection des données** » désigne le Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »), la législation nationale applicable en matière de protection des données, ainsi que d'autres réglementations connexes résultant de cette législation, mises à jour de temps à autre.

« **Responsable du traitement** » s'entend conformément à la définition du RGPD.

« **Nom de domaine** » désigne un nom de domaine attribué sous le Domaine de premier niveau .eu et ses variantes dans d'autres jeux de caractères (.eu et .eu).

« **Traitement nécessaire du Bureau d'enregistrement** » désigne votre traitement de Données à caractère personnel eu égard à un Titulaire pour lequel le traitement est strictement nécessaire aux seules fins de la gestion de votre clientèle par rapport au Titulaire ; ou pour lequel le traitement est effectué pour le compte de tout autre registre de noms de domaine ; ou pour lequel le traitement est strictement nécessaire à la fourniture technique de vos services et uniquement pour votre compte.

« **Données à caractère personnel** » s'entend conformément à la définition du RGPD.

« **Violation des Données à caractère personnel** » désigne une violation de la sécurité entraînant la destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé(e) à des Données à caractère personnel transmises, stockées ou traitées de quelque manière que ce soit.

« **Traitement** » s'entend conformément à la définition du RGPD.

« **Sous-traitant** » s'entend conformément à la définition du RGPD.

« **Titulaire** » ou « **Titulaire du Nom de domaine** » désigne la personne physique ou l'entité juridique représentée par une personne autorisée agissant au nom de cette entité juridique qui a enregistré le Nom de domaine par l'intermédiaire d'un Bureau d'enregistrement.

« **Enregistrement** » désigne le droit accordé au Titulaire d'utiliser le Nom de domaine pour une période limitée, renouvelable, sans transfert de propriété, et sous réserve (1) de nos Conditions générales relatives aux Noms de domaine .eu, .euo et .eu, et (2) de toute déclaration, statutaire ou autre, adoptée par une institution de l'Union européenne à ce sujet.

« **Services d'enregistrement** » désigne les services d'enregistrement, de renouvellement, de mise à jour, de transfert ou autre en matière de Noms de domaine fournis aux Titulaires, ainsi que d'autres services techniques liés aux Noms de domaine.

« **Registre** » (ou « **nous** ») désigne l'association à but non lucratif EURid vzw (RPR Brussel – TVA BE 0864.240.405, ayant son siège social sis à Telecomlaan 9, 1831 Diegem, Belgique), désignée gestionnaire du registre du Domaine de premier niveau .eu et de ses variantes dans d'autres jeux de caractères par la Commission européenne.

« **Règles** » désigne l'ensemble des lois, règlements et règles (de l'Union européenne) applicables aux noms de domaine .eu et à leurs variantes dans d'autres jeux de caractères, les Conditions générales relatives aux Noms de domaine .eu, .euo et .eu, les Règles ADR (Règlement extrajudiciaire des litiges), la Politique de confidentialité et les autres politiques, règles et/ou règlements applicables publiés sur le site Internet du Registre <https://eurid.eu/>.

« **Deuxième niveau (Domaine de)** » désigne le nom de deuxième niveau dans la hiérarchie du Système des Noms de domaine (DNS) directement sous un Domaine de premier niveau (TLD), tel que « eurid » dans « www.eurid.eu ».

« **Enregistrement spéculatif et abusif** » désigne un enregistrement identique ou semblable, au point de prêter à confusion, à un nom pour lequel un droit est reconnu ou établi par le droit national et/ou communautaire et qui : (a) a été enregistré par son titulaire sans qu'il existe de droit ou d'intérêt légitime à son égard ; ou (b) a été enregistré ou est utilisé de mauvaise foi.

« **Premier niveau (Domaine de)** » ou « **TLD** » désigne le nom au sommet de la hiérarchie DNS. Le sigle TLD renvoie à la série de lettres qui suivent le dernier point (« . »), comme « .eu » dans l'exemple « www.eurid.eu ». Le Registre contrôle quels Domaines de deuxième niveau sont autorisés dans le TLD .eu.

2 VOTRE RÔLE EN TANT QUE BUREAU D'ENREGISTREMENT ACCRÉDITÉ

2.1 Votre Accréditation

En signant ce Contrat ou en continuant à fournir des Services d'enregistrement, vous acceptez de respecter les critères d'Accréditation suivants et continuerez de les respecter pendant la durée du présent Contrat :

2.1.1. Vous fournissez un justificatif d'activité officiel, notamment et le cas échéant :

- le nom et la forme juridique officiels de l'entreprise, tels qu'indiqués dans le registre du commerce ;
- le numéro d'immatriculation de l'entreprise ;
- l'adresse telle qu'indiquée dans le registre du commerce ;
- le nom du/des représentant(s) autorisé(s) (tels que publiés) ;

- le numéro de TVA ;
- l'extrait à jour le plus récent du registre du commerce ;
- les statuts les plus récents (coordonnés).

2.1.2. Vous certifiez être dans une bonne situation financière en fournissant :

- le paiement intégral des montants correspondants (prépaiement) ;
- le bilan financier de l'exercice fiscal ou des exercices fiscaux précédent(s) (personnes morales existantes uniquement) ;
- un justificatif d'assurance de responsabilité civile professionnelle..

2.1.3. Vous disposez d'un site Internet opérationnel dans au moins une langue officielle de l'Union européenne. Ledit site contiendra au moins :

- vos informations d'identification complètes (nom officiel de l'entreprise, forme juridique, numéro d'immatriculation, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail et adresse du site) ;
- des informations claires sur les services et les tarifs que vous proposez ;
- un contrôle de la disponibilité du nom de domaine ou un lien vers <https://whois.eurid.eu>.

2.1.4 Vous proposez un service client approprié aux Titulaires par téléphone, e-mail, chat ou un autre moyen dans au moins une langue officielle de l'Union européenne, selon ce qui est indiqué sur votre site Internet ou tout autre support commercial approprié.

2.1.5. Vous garantissez de mettre nos Règles à disposition des Titulaires et de leur demander d'accepter nos Règles.

2.1.6. Vous possédez les compétences techniques pour mettre en œuvre et prendre en charge les Services d'enregistrement de noms de domaine de manière professionnelle.

2.1.7. Dans le cadre de votre Processus d'Accréditation, vous effectuez un paiement anticipé d'un montant d'au moins 2 500 EUR (deux mille cinq cents euros), hors frais bancaires ou frais de virement.

2.1.8. Vous êtes un bureau d'enregistrement actif, ce qui signifie que :

(i) vous devez avoir au moins 500 EUR de transactions payables par an. Si cette somme minimale de 500 EUR n'est pas atteinte, le reste sera facturé sur la base du prorata (les bureaux d'enregistrement nouvellement accrédités en sont dispensés au cours de la première année suivant leur accréditation) ; et (ii) vous devez vous connecter au moins une fois par an à la plateforme <https://registry.eu> pour vérifier que vos coordonnées sont exactes et à jour. Si tel n'est pas le cas, vous devez nous en informer immédiatement afin que nous puissions les modifier.

2.1.9. En cas de rejet de votre demande d'Accréditation, nous observons une période de carence d'au moins un (1) an avant que vous ne puissiez soumettre une nouvelle demande.

Pendant la durée du présent Contrat, nous nous réservons le droit de vérifier à tout moment que vous respectez toujours ces critères.

2.2 Vos droits en tant que Bureau d'enregistrement accrédité

2.2.1. En tant que Bureau d'enregistrement accrédité, vous disposez du droit non exclusif de proposer des Services d'enregistrement à des Titulaires en vertu des conditions générales détaillées dans le présent Contrat. Le présent Contrat ne vous confère aucun droit ou pouvoir ni aucune autorité pour exploiter ou gérer le Registre.

2.2.2. Une fois l'Enregistrement ou le renouvellement du Nom de domaine effectué, nous enregistrons le Titulaire du Nom de domaine et lui accorderons le droit d'utiliser ce Nom de domaine. Le droit d'utiliser le Nom de domaine ne sera accordé que si l'Enregistrement est conforme aux Règles.

2.2.3. En tant que Bureau d'enregistrement accrédité, un compte vous sera attribué sur <https://registry.eu>, une plateforme destinée aux Bureaux d'enregistrement que vous pouvez utiliser conformément à la Section 5.2.

2.2.4. En tant que Bureau d'enregistrement accrédité, vous êtes autorisé à utiliser le terme « Bureau d'enregistrement accrédité EURid » et le logo qui l'accompagne uniquement pendant la durée du présent Contrat, et selon les instructions et recommandations que nous publions sur <https://registry.eu>.

2.3 Vos obligations en tant que Bureau d'enregistrement accrédité

2.3.1. Vous vous assurerez, en documentant ce processus, que chaque Titulaire pour lequel vous enregistrez un Nom de domaine a accepté les Règles en vigueur au moment de l'Enregistrement et respecte l'ensemble des exigences détaillées dans les Règles. Celles-ci comprennent notamment la confirmation par le Titulaire que l'Enregistrement du Nom de domaine, à sa connaissance, est effectué de bonne foi et n'enfreint pas les droits d'un quelconque tiers, et que le Titulaire respecte les critères d'éligibilité définis dans les Règles.

2.3.2. À notre demande et sans délai injustifié, vous nous transmettez une preuve écrite montrant l'acceptation des Règles et leur respect par le Titulaire.

2.3.3. Vous n'enregistrez pas de Noms de domaine sans en avoir reçu la demande spécifique par le Titulaire. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez enregistrer un nombre limité de Noms de domaine, pour votre propre usage uniquement, sans en avoir reçu la demande spécifique par un Titulaire. En vertu de ce paragraphe, les Noms de domaine enregistrés avec des informations d'enregistrement liées à vous ou substantiellement semblables aux vôtres (p. ex., même numéro de téléphone, même adresse e-mail ou même personne à contacter) ne seront pas considérés comme enregistrés sur demande du Titulaire.

2.3.4. Vous vous assurerez que les données d'enregistrement liées à un Nom de domaine qui nous sont transmises sont systématiquement exactes, exhaustives et à jour, et que ces données sont celles du Titulaire et non les vôtres. L'adresse e-mail figurant dans les coordonnées de contact du Titulaire sera exclusivement celle du Titulaire et non la vôtre, à moins que vous ne soyez en mesure de démontrer qu'il s'agit d'une demande expresse du Titulaire.

2.3.5. Vous informerez dans les meilleurs délais chaque Titulaire de tous les éléments pertinents et/ou susceptibles d'influencer la relation entre le Titulaire et nous. Nous nous réservons le droit de contacter le Titulaire à tout moment dans le but de vérifier qu'il a bien reçu toutes les informations appropriées.

2.3.6. Vous vous assurerez que la durée d'Enregistrement du Nom de domaine, telle que convenue contractuellement avec le Titulaire, correspond en permanence à la durée d'Enregistrement officielle figurant dans la base de données des enregistrements et sur la plateforme web WHOIS.

2.3.7. Dans le cadre des Services d'enregistrement, vous apporterez pleinement votre assistance et votre coopération au Titulaire et à nous-mêmes.

2.3.8. Vous prendrez les mesures appropriées pour éviter les Enregistrements spéculatifs et abusifs.

2.3.9. Vous respecterez les Règles et vous abstenrez de coopérer, directement ou indirectement, avec toute personne enfreignant les Règles ou à l'origine d'une telle infraction. Vous nous informerez sans délai de tout abus en la matière.

2.3.10. Si vous impliquez un tiers dans vos Services d'enregistrement de Noms de domaine, vous demeurez pleinement responsable de ce tiers et devez vous assurer qu'il respecte en permanence les obligations mentionnées dans le présent Contrat.

2.3.11. Vous nous informerez en cas de changement majeur de structure juridique ou de propriétaire de votre entreprise.

2.3.12. Vous veillerez à ce que vos coordonnées figurant sur votre site Internet et notre plateforme soient en permanence exactes, exhaustives et à jour afin que nous puissions vous contacter à tout moment.

3 VOTRE RÔLE EN TANT QUE SOUS-TRAITANT

En notre qualité de Responsable du traitement, nous vous désignons par le présent Contrat comme Sous-traitant chargé de traiter certaines catégories de Données à caractère personnel des Titulaires. En vertu de ce statut, vous traiterez ces Données à caractère personnel dans le seul but d'exécuter les Services d'enregistrement conformément à nos instructions. Afin d'éviter toute ambiguïté, rien dans le présent Contrat ne vous empêche d'exécuter le Traitement nécessaire du Bureau d'enregistrement en vertu de la Loi applicable en matière de protection des données. De plus amples informations au sujet de nos obligations et rôles respectifs sont disponibles sur <https://registry.eu>.

Dans le cadre des Services d'enregistrement et des activités de Traitement que vous entreprenez en tant que Sous-traitant pour notre compte, vous devrez :

- appliquer une politique de confidentialité claire, conforme à la Loi applicable en matière de protection des données, et en informer chaque Titulaire ;
- informer chaque Titulaire que les Données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des Services d'enregistrement nous sont divulguées en notre qualité de Responsable du traitement, et orienter le Titulaire vers notre politique de confidentialité disponible sur notre site Internet afin de l'informer sur la façon dont nous traitons toutes les Données à caractère personnel que nous recevons ;
- nous informer sous 48 heures si vous constatez une Violation de Données à caractère personnel ; nous aider à communiquer sur les violations relatives aux Données à caractère personnel recueillies pour les Services d'enregistrement décrits dans le présent Contrat, à effectuer toute analyse d'impact sur la protection des données ainsi qu'à mener les consultations préalables obligatoires avec les autorités de contrôle, en tenant compte des informations disponibles ;
- nous informer et nous assister pleinement, promptement et sans délai injustifié concernant les demandes de Titulaires souhaitant exercer leurs droits (comme le droit d'accès, le droit de rectification, le droit à l'effacement, le droit à la limitation du traitement, le droit à la portabilité des données ou le droit de s'opposer au traitement de leurs Données à caractère personnel), ainsi que toute autre demande, plainte ou communication relative à nos obligations en vertu de la Loi applicable en matière de protection des données ;

- créer et tenir à jour la documentation concernant vos activités de Traitement pour notre compte, les informations du Sous-traitant (vous) et du Responsable du traitement (nous), les transferts de Données à caractère personnel le cas échéant, et une description des mesures techniques et organisationnelles que vous avez adoptées ;
- coopérer pleinement et nous transmettre, à notre demande, toute information nécessaire pour prouver le respect de la Loi applicable en matière de protection des données ainsi que des obligations liées au présent Contrat ;
- mettre en œuvre les mesures nécessaires à la protection des Données à caractère personnel contre tout traitement illicite ou non autorisé ainsi que les mesures nécessaires en vertu de la Loi applicable en matière de protection des données ;
- préserver la confidentialité des Données à caractère personnel, sauf pour vos employés, agents et sous-traitants, ou d'autres représentants impliqués dans le Traitement des Données à caractère personnel et qui :
 - ont été informés de la nature confidentielle des Données à caractère personnel et des mesures de sécurité nécessaires ;
 - ont bénéficié d'une formation appropriée relative à la Loi applicable en matière de protection des données ;
 - sont soumis à des processus de connexion et d'authentification des utilisateurs lorsqu'ils accèdent à des Données à caractère personnel, et sont soumis à des obligations contractuelles en matière de confidentialité et de protection des données.
- limiter l'accès aux Données à caractère personnel aux seules personnes qui en ont besoin pour vous permettre d'exécuter les activités de Traitement pour notre compte.
- nous fournir, à notre demande, un rapport sur l'année calendaire écoulée mentionnant :
 - a) vos activités de Traitement ;
 - b) vos registres d'accès aux Données à caractère personnel ;
 - c) les Violations de Données à caractère personnel.

Les éléments ci-dessus ne vous dispensent pas de respecter la Loi applicable en matière de protection des données dans le cadre des activités de Traitement nécessaire du Bureau d'enregistrement.

Si vous n'êtes pas établi (ou ne l'êtes plus) au sein de l'Espace économique européen ou dans un pays dont la Commission européenne considère qu'il assure un niveau de protection suffisant en matière de Données à caractère personnel en vertu de la législation européenne relative à la protection des données, vous mettrez en œuvre toutes les mesures requises pour permettre le transfert dans le cadre de la Loi applicable en matière de protection des données.

4 FRAIS ET PAIEMENT

Dans le cadre de votre Processus d'Accréditation, vous devez effectuer un paiement anticipé d'un montant d'au moins 2 500 EUR (deux mille cinq cents euros), hors frais bancaires ou frais de virement.

Vous vous acquitterez des frais en vigueur pour toutes les transactions payables, pour chaque Nom de domaine et pour le compte de tout Titulaire. Ces transactions payables comprennent notamment l'Enregistrement, le renouvellement, la prolongation de la durée, la réactivation, le verrouillage du registre et le transfert (groupé) de Noms de domaines. Elles sont détaillées sur notre site Internet.

Nous nous réservons le droit de modifier les tarifs des transactions payables à tout moment par l'intermédiaire de l'adresse e-mail que vous nous avez fournie, et ce au plus tard trente (30) jours

avant l'entrée en vigueur de ces modifications. Nous ne serons pas tenus de vous payer des intérêts au regard du paiement anticipé.

Nous émettons des factures mensuelles et déduisons des montants correspondants toutes les transactions payables dues pour chaque Nom de domaine. Les Noms de domaine qui ne sont pas supprimés avant leur date d'expiration seront renouvelés automatiquement et les frais correspondants seront automatiquement déduits de votre compte.

En cas de transfert d'un Nom de domaine, les frais en vigueur seront automatiquement déduits du compte du Bureau d'enregistrement demandant le transfert une fois que ce dernier sera effectif. Nous ne rembourserons pas les frais payés par le Bureau d'enregistrement effectuant le transfert, que ce soit en partie ou en totalité.

Vous paierez nos factures dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Nous appliquons des pénalités et des intérêts en cas de retard de paiement sans avis préalable. Les pénalités sont calculées à hauteur de 10 % du montant dû (avec un minimum de 250 EUR) et le montant dû sera augmenté d'un intérêt au taux de 1 % par mois calculé pour chaque mois entamé. Cela n'affecte pas les autres recours prévus dans le présent Contrat.

Après avoir été un Bureau d'enregistrement accrédité pendant au moins deux (2) années consécutives, vous pourrez opter pour un prélèvement automatique SEPA (Single Euro Payment Area), à condition que vous possédiez un compte bancaire européen et ayez souscrit au SEPA. À la signature du mandat SEPA, nous prélèverons sur votre compte bancaire le montant indiqué dans les factures mensuelles pour les transactions payables et déduirons le solde restant sur votre compte de toutes les factures à venir après l'entrée en vigueur du mandat.

Tous les frais et paiements sont exprimés en EUR. Vous assumez tous les risques associés aux taux de change ou à la fluctuation des devises dans le cadre des Services d'enregistrement.

5 DISPOSITIONS TECHNIQUES

5.1 Procédure d'Enregistrement

La procédure d'Enregistrement est entièrement automatisée et vous vous conformerez aux procédures des Services d'enregistrement que nous avons développées. Ces procédures sont détaillées sur le site <https://registry.eu>.

Nous nous réservons le droit de modifier la procédure d'Enregistrement à tout moment en vous informant par e-mail au plus tard trente (30) jours avant l'entrée en vigueur de la procédure d'Enregistrement modifiée, à moins que des changements de réglementation, des interventions urgentes ou des exigences en matière de sécurité ou de stabilité technique ne nous en empêchent. Dans le même temps, nous vous fournirons toutes les informations techniques nécessaires à une bonne mise en œuvre.

5.2 Accès à nos systèmes et utilisation

Vous accéderez à nos systèmes et les utiliserez de bonne foi et d'une manière qui respecte, tant sur le plan technique que fonctionnel, nos manuels publiés sur le site <https://registry.eu> ou mis à

vosre disposition par tout autre moyen. Vous ne surchargez pas notre réseau et ne nous empêchez pas de fournir nos services. Vous n'agissez d'aucune façon susceptible de menacer la stabilité de nos systèmes ou d'Internet.

Vous nous informerez immédiatement si vous constatez un dysfonctionnement de nos systèmes techniques ou si leur intégrité est compromise, et nous fournirez tout support pouvant nous aider à diagnostiquer et, le cas échéant, à corriger ou résoudre le dysfonctionnement technique en question. Tout dysfonctionnement de ce type est considéré comme une information confidentielle et ne doit pas être divulgué publiquement sans notre accord écrit préalable.

6 TRANSFERT

Vous reconnaissez que le Titulaire a le droit de transférer le Nom de domaine à un nouveau Titulaire et/ou à un autre Bureau d'enregistrement accrédité dans le respect des Règles. En suivant les procédures énoncées dans les Règles, vous reconnaissez et garantissez la validité du transfert du Nom de domaine. Vous coopérez avec l'ensemble des parties impliquées tout au long des différentes étapes du processus de transfert.

Si vous ne vous conformez pas à ces obligations, nous nous réservons le droit d'effectuer le transfert et ne pourrions en être tenus pour responsables.

7 DURÉE ET RÉSILIATION

Le présent Contrat entre en vigueur dès la fin du Processus d'accréditation ou à compter du 13 octobre 2022, la plus tardive de ces dates étant prise en compte, et est conclu pour une durée d'un (1) an.

À la fin de cette période initiale d'un (1) an, le présent Contrat sera automatiquement renouvelé pour des périodes consécutives d'un (1) an, à moins que l'une des parties n'informe par écrit l'autre partie de sa volonté de ne pas renouveler le Contrat avec un préavis de trois (3) mois, ou à moins que le Contrat ne soit résilié comme indiqué ci-dessous.

7.1 Fin de notre mandat

Le présent Contrat prendra fin immédiatement si, pour une quelconque raison, nous ne sommes plus en mesure de proposer de services d'Enregistrement. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant d'une telle résiliation, sauf si la résiliation est due à une négligence grave ou à une fraude de notre part.

Dès la connaissance de la fin de notre mandat, nous ferons tout notre possible pour faciliter la continuation ou le transfert du présent Contrat au plus tard à la date de fin de notre mandat ainsi que pour obtenir un préavis avant la fin de notre mandat.

7.2 Violation du Contrat

En cas de violation d'une quelconque disposition du présent Contrat, nous vous en informerons par e-mail et/ou par lettre recommandée vous appelant à cesser cette violation.

Si la violation ne cesse pas dans les délais accordés, nous nous réservons le droit de suspendre ou de résilier le Contrat, ou d'imposer une sanction moins sévère, sans préavis et sans qu'aucune indemnité ne soit due.

7.3 Résiliation immédiate

Le présent Contrat peut faire l'objet d'une résiliation immédiate à notre initiative si l'un des événements suivants se produit :

- Une menace immédiate pèse sur nos activités du fait de vos actions ou omissions.
- La sécurité ou le bon fonctionnement de nos systèmes sont remis en cause du fait de vos actions ou omissions.

7.4 Faillite ou liquidation

Le présent Contrat prendra fin immédiatement sans qu'aucune indemnité ne soit due si vous faites faillite, si vous déposez une demande de sauvegarde ou de redressement judiciaire ou si votre entreprise est liquidée.

8 CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION

À la résiliation du présent Contrat, vous devrez immédiatement payer tous les frais dus avant la résiliation et votre compte en tant que Bureau d'enregistrement sera clôturé. Tous les Noms de domaine de votre portefeuille seront transférés à un ou plusieurs Bureaux d'enregistrement accrédités. Le cas échéant, nous vous rembourserons tout solde restant sur votre compte.

Lors de la résiliation du présent Contrat, vous retournerez et/ou effacerez et/ou anonymiserez (à la fois dans les enregistrements principaux et les sauvegardes) les Données à caractère personnel traitées dans le cadre des Services d'enregistrement en vertu du présent Contrat, sauf si la législation de l'UE ou d'un État membre de l'UE exige la conservation des Données à caractère personnel, sans préjudice de vos propres droits et obligations concernant les Données à caractère personnel couvertes par le Traitement nécessaire du Bureau d'enregistrement. Vous certifierez que vous avez réalisé ces opérations dans un délai d'un (1) mois à compter de la résiliation du présent Contrat. Les clauses régissant le Traitement des Données à caractère personnel survivront à la résiliation du présent Contrat et resteront en vigueur jusqu'à ce que toutes les Données à caractère personnel traitées uniquement pour notre compte dans le cadre du présent Contrat aient été retournées et/ou effacées et/ou anonymisées.

Une fois le présent Contrat résilié, vous cesserez toute utilisation du terme « Bureau d'enregistrement accrédité EURid » ainsi que de notre nom et de notre ou nos logo(s).

9 CESSION DE DROITS ET ACTIVITÉS DE SOUS-TRAITANCE

Vous ne pouvez pas céder vos droits et obligations en vertu du présent Contrat à un autre Bureau d'enregistrement accrédité sans accord écrit préalable de notre part.

Vous pouvez sous-traiter à un tiers toute activité de Traitement nécessaire à l'exécution des Services d'enregistrement en vertu du présent Contrat, à condition de nous en informer par écrit au préalable. Ce sous-traitant est soumis aux mêmes exigences contractuelles de protection des données concernant les activités de traitement des Données à caractère personnel que celles qui vous sont applicables en vertu du présent Contrat, et vous demeurez entièrement responsable de toute défaillance de votre sous-traitant.

10 INDEMNISATION

Vous nous dédommagerez de toute demande de dommages et intérêts formulée contre nous par des Titulaires ou des tiers devant un tribunal ou en dehors, pour les produits et services proposés, notamment les réclamations relatives à une violation de votre part du présent Contrat, les réclamations relatives aux Services d'enregistrement, les réclamations relatives à la fin de notre mandat, les réclamations de tiers concernant des droits sur un Nom de domaine, les réclamations relatives à des défaillances ou insuffisances techniques et les réclamations dues à des violations de la Loi applicable en matière de protection des données imputables à vous ou à l'un de vos sous-traitants dans le cadre du présent Contrat.

11 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Dans tous les cas, notre responsabilité en matière de dommages et intérêts est limitée au montant des droits d'Enregistrement en vigueur au moment où le litige est porté à notre connaissance. Vous convenez qu'aucune indemnisation supérieure ou d'autre nature ne peut nous être réclamée.

12 DIVERS

Le présent Contrat est régi par le droit belge. Tous les litiges afférents seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Toute modification du présent Contrat ou des Règles vous sera communiquée (par le biais de l'adresse e-mail que vous nous avez fournie) et prendra automatiquement effet trente (30) jours après notification. Si nous ne recevons, de votre part, aucun refus des conditions modifiées par e-mail ou lettre recommandée dans les trente (30) jours suivant la notification ou si vous continuez à utiliser nos services, nous considérerons que vous avez accepté les conditions modifiées.

Le présent Contrat ne modifie pas le statut de tout droit de propriété intellectuelle des parties concernées (en particulier le transfert par l'une ou l'autre des parties de la propriété ou des licences de ses droits de propriété intellectuelle respectifs).

La version anglaise du présent Contrat fera foi à tous les égards et prévaudra en cas d'incohérence avec toute version traduite.